

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2024

INFORMATION N° 1

Rapporteur : Bertrand KLING

Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

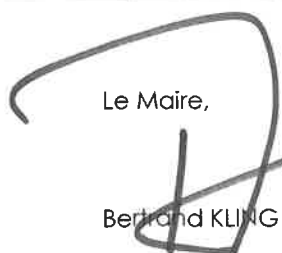
Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	21	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Daniel DIREZ - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Pierre BIYELA - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
13 février 2024			
Date de publication			Alexandra VIEAU procuration à Gilles MAYER - Daniel THOMASSIN procuration à Pascal PELINSKI - Aude SIMERMANN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Gilles SPIGOLON procuration à Irène GIRARD - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Marie-Claire TCHAMKAM procuration à Bertrand KLING - Agnès JOHN procuration à Elisabeth LETONDOR - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS
Transmis en préfecture le			
23 février 2024			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Yves COLOMBAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 4 juin 2020, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

Vu en commission aménagement durable, environnement et cadre de vie

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC
25/01/2024	OS	STRATEL	Coffret EP 2 rue du Port	25/01/24 au 31/03/24	1 944.31€
29/01/24	CONTRAT	CHUBB	Entretien système détection incendie DOUERA	29/01/24 au 31/12/206	2 359.20 €

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Yves COLOMBAIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**